

■ **GC, la générale de construction S.A. en liquidation,**  
à Crissier, entreprise générale de construction, en faillite  
(FOSC du 28.05.1999, p. 3561). La procédure de faillite étant  
clôturée, la raison sociale est radiée d'office, conformément à  
l'art. 66, al. 2 ORC.  
Journal no 2193 du 02.03.2004  
(02157484 / CH-550.0.089.934-4)